



COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
01/10/2013

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 01 Octobre 2013 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : BAILLY Corinne, CHANUSSOT Marie-Annick, DECHAUME Agnès, FICHOT Dominique, GAUDRAY Alain, NOTTIN Christine, PASCAL Laurent, PION Bernard, REGNAULT Jérôme.

Excusé(s) avec pouvoir : STAPHANE Cyril pouvoir à GONNOT Gilles.

Excusé(s) sans pouvoir : PARIS Fabienne, PENNETIER Bernard.

Secrétaire de séance : PION Bernard.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 11/07/2013

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

7- Projet de valorisation de la halte-nautique : Demande de subvention auprès du Grand Chalon au titre du FAPC

8- Déchetterie de Fragnes : autorisation de cession de parcelle

Adopté à l'unanimité

1. Projet de réaménagement du centre de loisirs, restaurant scolaire et garderie : Attribution du marché de travaux pour le lot 3 – Gros Oeuvre

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle consultation pour le lot 3 Gros Œuvre a été lancée dans le cadre des travaux de réaménagement du centre de loisirs, restaurant scolaire et garderie périscolaire.

La commission d'appel d'offres réunie le 05 juin dernier, après analyse des offres a retenu l'entreprise suivante : **ENTREPRISE SIMONATO – DRACY-LE-FORT : 75 914.88 € HT**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres et décide d'attribuer le marché à l'entreprise retenue ;

Le Conseil Municipal, conformément à sa délibération du 11/07/2013, décide d'engager une procédure d'indemnisation à l'encontre de l'entreprise DE SOUSA suite à son désistement.

**2. ZAC DE LA BELIE – REDUCTION DU PERIMETRE
LANCEMENT D'UNE PHASE DE CONCERTATION PREALABLE**

La ZAC de la Bélie, initiée en 2009, répondait à une problématique d'aménagement concerté et cohérent sur un site stratégique de la commune. Cette opération d'aménagement a permis d'aboutir à un schéma d'organisation d'ensemble pour assurer une cohérence de l'urbanisation sur la commune.

En 2010, elle a été créée sur un périmètre étendue de trois secteurs :

- une zone UE pour accueillir une structure pour personnes âgées
- une zone 1AU, première phase opérationnelle
- une zone 2AU1, deuxième phase opérationnelle

Parallèlement, une étude de faisabilité de création d'une structure pour personnes âgées a été menée. De cette étude n'est pas ressorti de forts besoins pour ce type de structure : l'agglomération chalonaise étant déjà bien équipée. De plus, la localisation des terrains de la zone UE ne paraissait plus pertinente au regard des besoins des personnes âgées. Aujourd'hui, la libération du foncier de la zone UE nous conduit à nous interroger sur son devenir face aux conclusions de cette étude.

L'inclusion de la zone UE dans la ZAC, en son état actuel d'avancement, ne permet pas d'enclencher de phase opérationnelle. Pour encourager la naissance d'un projet sur ce site, il est nécessaire de réduire

le périmètre de la ZAC en excluant la zone UE, urbanisable à court terme et de réserver la ZAC aux zones AU urbanisables à moyen et long terme.

Considérant la nécessité de réduire le périmètre de la ZAC de la Bélie, Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de concertation publique préalablement à la réduction du périmètre de la ZAC de la Bélie et d'en fixer les modalités.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **De procéder au lancement d'une procédure de concertation publique préalablement à la réduction du périmètre de la ZAC de la Bélie**
- **FIXE les modalités de concertation publique comme suit :**
 - **PUBLIC VISE : Habitants de Fragnes, Associations Locales et autres personnes concernées**
 - **DUREE : Du 14/10/2013 au 15/11/2013 (1 mois)**
 - **MODALITES D'INFORMATIONS**
 - Distribution d'une information dans les boîtes aux lettres des habitants de Fragnes,
 - Mise en ligne sur le site internet de la commune,
 - Organisation d'une réunion publique,
 - Mise en place en mairie de panneaux d'exposition,
 - Mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir les avis.

3. EMPLOI D'AVENIR : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le recrutement d'un emploi d'avenir au service technique depuis le mois de mai 2013.

Dans le cadre de ce dispositif, en complément du financement de l'Etat, le Conseil Général participe également par l'attribution d'une aide départementale aux communes rurales de moins de 5 000 habitants.

L'aide est octroyée sous réserve d'un contrat de travail à temps complet et s'élève à 275 € mensuels soit 3 300 € annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Conseil Général attribuée dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.

4. SYDESL : PROJET D'EXTENSION HALTE-NAUTIQUE - TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE

Dans le cadre du projet d'extension de la Halte Nautique, des travaux de création et de raccordement en souterrain de réseaux d'électricité sont nécessaires.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'estimation du SYDESL s'élevant à un montant total de 8 350 € H.T.

Il indique que ces travaux peuvent être subventionnés par le SYDESL. Le coût restant à charge de la commune s'élève à environ 5 010 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet présenté par le SYDEL et donne son accord sur le montant de la contribution communale s'élevant à la somme de 5010 € H.T.

5. MAISON DES JEUNES : REVISION DES TARIFS AU 1^{er} Janvier 2014

Sur proposition de la commission « Maison des Jeunes », le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, décide de fixer les tarifs des activités pour l'année 2014 comme suit :

ACTIVITES	TARIFS AU 01/01/2014
ACCROBRANCHE	17.00
ACTIVITE DE CREATION	6.00
ACTIVITE SUR STRUCTURE	4.00
BAIGNADE EN LAC	6.00
BOWLING	10.00
CAMP	120.00
CUISINE	5.00
EQUITATION	17.00
INDOOR AVENTURE	10.00
JOURNEE ACTIVITES DIVERSES	18.00
KARTING	24.00
LASER GAME	15.00
PARC AQUATIQUE	10.00
PARC ATTRACTION	27.00
PATINOIRE	8.00
PISCINE	5.00
REPAS ET CINEMA	10.00
SOIREE REPAS	10.00
SQUASH	4.00
TIR CARABINE	6.00
TOURNOI OU DIVERS SUR MDJ	4.00
VISITE CULTURELLE	6.00

D. Fichot fait part de son incompréhension sur l'augmentation proposée et souhaiterait que les activités sur site non payantes soient développées.

6. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES « LOCATION DE SALLES » AU 1^{er} Janvier 2014.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de créer une régie de recettes pour l'encaissement des locations des salles communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer une régie de recette intitulée « location des Salles Communales » pour encaisser les produits de location des, Grande Salle du Bicentenaire, Petite Salle du Bicentenaire, Salle des Lauriers et Salle du Centre de Loisirs, à compter du 1^{er} janvier 2014.

7. PROJET DE VALORISATION DE LA HALTE-NAUTIQUE

Demande de subvention auprès du Grand Chalon Fonds d'agglomération aux projets communaux (FAPC)

Dans le cadre des travaux de valorisation de la halte-nautique, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financement du projet par le Grand Chalon au titre du Fonds d'Agglomération des Projets Communaux pour les investissements suivants :

1. DOMAINE D'INTERVENTION : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES DE PROXIMITE

- Développement de la Halte-Nautique par l'installation de bornes

Acquisition de bornes : 4 050 € H.T.

Travaux de raccordement au réseau : 26 225 € HT

Coût global : 30 275 € HT

2. AMENAGEMENT PAYSAGER ENVIRONNEMENTAL

- Aménagement paysager du canal

Mobilier : 10 150 € HT

Aménagement espaces verts : 9 100 € HT

Acquisition et installation de pontons : 8 700 € HT

Coût global : 27 950 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide du Grand Chalon au titre du Fonds d'Agglomération des Projets Communaux pour le financement des travaux de développement de la halte-nautique et d'aménagement paysager du canal.

Le grand Chalon a confirmé que les travaux de tunage du canal (palplanches) ne sont pas éligibles à ce dispositif.

8. DECHETTERIE

Dans le cadre de la politique de gestion des déchets menée par le Grand Chalon, la fermeture de la déchetterie de Fragnes est effective depuis le 1^{er} Octobre.

Lors d'une rencontre avec la direction du service environnement et du vice-président Bernard DUPARAY, Monsieur Gonnot a pu évoquer les conséquences et difficultés provoquées par cette fermeture ainsi que de l'incompréhension ressentie par les administrés et les élus, face à cette mesure qui pénalise fortement les habitants de Chalon Nord.

Il propose de faire un courrier co-signé avec les communes du nord qui le souhaitent afin de faire part de sa volonté et de celle de son Conseil Municipal de conserver la déchetterie sur son territoire malgré les nuisances connues.

Afin de permettre la réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité du projet avec mise en conformité de l'équipement existant, il demande au Conseil Municipal l'autorisation de céder au Grand Chalon pour l'euro symbolique le terrain de la déchetterie représentant 1 886 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire de céder au Grand Chalon pour l'euro symbolique le terrain de la déchetterie représentant 1 886 m²

9. QUESTIONS DIVERSES

- Participation de la commune de La Loyère au fonctionnement de la garderie et du restaurant scolaire :

Garderie : proportionnelle au nombre d'heures de présence en garderie

LA LOYERE	FRAGNES
2250.50 H	4657,5 H
9 581,56 €	19 829,41 €

Restaurant scolaire : proportionnelle au nombre d'enfants présents

LA LOYERE	FRAGNES
22 enfants	67 enfants
6 534,99 €	19 902,01 €

- Le Conseil Municipal accorde la gratuité de la salle Du Bicentenaire à l'association Loup Kid pour le 8 décembre 2013.
- Un contrôle des services de la répression des fraudes dans les locaux de la Porte Verte a mis en évidence l'utilisation de balances non conformes pour peser le courrier ou les colis. Le matériel en cause n'est plus utilisé et sera remplacé.
- Prochaines rencontres avec les agents du service technique le 8 octobre, et avec ceux de la garderie et du restaurant scolaire le 15 octobre.

Fin de la séance à 23 h 00